

SEANCE DU 12 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le douze avril, à dix heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire Salle de la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Hubert DUFFOUR, maire.

*Date d'affichage : 08/04/2014 Date de convocation : 08/04/2014
Nombre de conseillers municipaux : 19 En exercice : 19 Présents : 17*

Présents :

M. DUFFOUR Hubert
Mme SCOTTON Isabelle
M. COLIN Jean-Marc
Mme DUMAS Véronique
M. RUBIN Laurent
Mme LIBOURNET Céline
M. RESSUGE Philippe
Mme GALINDO Christelle
M. FILLON CAMGRAND Jean-François
Mme BASTIANI Cristelle
M. THERASSE Olivier
Mme AUDUREAU Elodie
M. PIACENTINI Christophe
Mme COMBRES Maryse
M. DALENS Claude
Mme NONETTE Karine
M. CHARPY-PUGET Pascal

Absents excusés : Mme LAFFORT Alexa et M.PORTELLA Philippe

Secrétaire de séance : BASTIANI Cristelle

Ordre du jour :

- Constitution des commissions communales
- Constitution de Commission d'appel d'offres
- Désignation de délégués communaux aux organismes extérieurs
- Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire
- Indemnités du maire et des adjoints
- Délégations du maire
- Questions diverses

--==--==--

➤ **Constitution des commissions communales**

Le maire propose au conseil municipal de procéder à la constitution des commissions communales, en application des articles L 2121-21 et 22 du CGCT.

DECISION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal décide que les commissions communales sont constituées selon le tableau ci-après :

Commissions Communales	Responsables de commissions et membres
FINANCES-IMPOTS	Duffour Hubert Colin Jean-Marc, Scotton Isabelle, Rubin Laurent, Dumas véronique, Libournet Céline, Dalens Claude
PERSONNEL COMMUNAL	Scotton Isabelle Rubin Laurent, Portella Philippe, Libournet Céline, Fillon-Camgrand Jean-François, Galindo Christelle, Dalens Claude
BATIMENT-VOIRIE-SDEE	Rubin Laurent Ressuge Philippe, Laffort Alexa, Bastiani Cristelle, Piacentini Christophe, Portella Philippe, Dumas Véronique, Combres Maryse
URBANISME – PLU - AGRICULTURE	Dumas Véronique Galindo Christelle, Therasse Olivier, Piacentini Christophe, Colin Jean-Marc, Ressuge Philippe et binôme: Charpy-Puget Pascal / Nonette Karine
COHESION SOCIALE - COMMUNICATION	Libournet Céline Scotton Isabelle, Bastiani Cristelle, Fillon-Camgrand Jean-François, Ressuge Philippe, Colin Jean-Marc et binôme Dalens Claude / Charpy-Puget Pascal
CADRE DE VIE	Colin Jean-Marc Audureau Elodie, Laffort Alexa, Therasse Olivier, Piacentini Christophe, Nonette Karine
AFFAIRES SCOLAIRES	Galindo Christelle Audureau Elodie, Piacentini Christophe, Therasse Olivier, Libournet Céline
CCAS	Scotton Isabelle Bastiani Cristelle, Colin Jean-Marc, Dumas Véronique, Nonette Karine <i>Membres non élus:</i> Piacentini Marie-Thérèse, Molinie Pierre, Dupuy Armande, Laffargue Sandrine, Authier Caroline

Question :

Madame Maryse Combres demande des précisions en matière de commission Jeunesse et sports non évoquée et au sujet de la commission Environnement et développement durable.

Réponse:

La thématique Jeunesse et sports sera traitée au sein de la commission Cohésion sociale

La thématique Environnement et développement durable sera traitée par la commission Urbanisme.

A noter

Une seule personne siègera dans les binômes prévus en commissions Cohésion sociale et Urbanisme

➤ **Constitution de la Commission d'appel d'offres**

Le maire propose au conseil municipal de procéder à la constitution de la commission d'appel d'offres, en application des articles L.2121-21 du CGCT et de l'article 22 du Code des Marchés publics.

DECISION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal décide que la commission communale d'appel d'offres sera constituée par les élus suivants :

DUFFOUR Hubert, maire

COLIN Jean-Marc, 1^{er} adjoint au maire

RUBIN Laurent, 3^{ème} adjoint au maire

DALENS Claude, conseiller municipal

➤ **Désignation de délégués communaux aux organismes extérieurs**

Monsieur Duffour propose au Conseil Municipal de désigner les délégués devant siéger auprès des organismes et commissions ci-après :

- I Commission Communale des Impôts Directs
- II Syndicat Départemental d’Energie Electrique
- III Centre National d’Action Sociale
- IV Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires
- V Syndicat à Vocation unique Chenil de Caubeyres

DECISION

Après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents,

Le conseil municipal désigne les élus délégués selon le tableau suivant :

ORGANISMES EXTERIEURS	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Commission Communale des Impôts Directs	PIACENTINI Christophe, RUBIN Laurent SCOTTON Isabelle, LIBOURNET Céline, DUMAS Véronique, FILLON CAMGRAND Jean-François, THERASSE Olivier COMBRES Maryse, DALENS Claude <i>Membres extérieurs:</i> MARAVAL Denise LARROCHE Claude	LAFFORT Alexa, GALINDO Christelle, COLIN Jean-Marc, AUDUREAU Elodie PORTELLA Philippe, RESSUGE Philippe, BASTIANI Cristelle, CHARPY- PUGET Pascal, NONETTE Karine <i>Membres extérieurs:</i> HAMON Jean-Claude POUYLEAU Jean
SDEE	RUBIN Laurent COMBRES Maryse	PIACENTINI Christophe DALENS Claude
CNAS	SCOTTON Isabelle	/
SIVU CAUBEYRES	DUFFOUR Hubert	/
SITE	BASTIANI Cristelle	DALENS Claude

➤ **Délégation d’attributions du Conseil Municipal au Maire**

L’article L 2122-22 du CGCT permet au conseil municipal de déléguer certaines compétences au maire en vue d’accélérer la prise de décision des communes et éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande.

24 matières peuvent être déléguées au maire au choix du conseil municipal, et modifiables en cours de mandat.

Propositions du maire : délégations d’attributions consenties par le Conseil Municipal pour:

- 1 Passer les contrats d’assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférent
- 2 Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- 3 Prononcer la délivrance des concessions dans les cimetières
- 4 Ester en justice
- 5 Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l’urbanisme

6 Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux

Le maire devra rendre compte à l'assemblée des décisions prises par lui-même.

(article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales)

DECISION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à monsieur le maire les sept délégations ci-dessus évoquées.

➤ **Indemnités du maire et des adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et avec effet immédiat :

○ **Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :**

Population : de 1 000 à 3 499 -- Taux maximal de l'indice 1015 : 43%

Taux voté par le conseil municipal de Sainte Colombe en Bruilhois : 43% soit une indemnité mensuelle de 1.634,63€ brut et de 1.321,97€ net

○ **Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :**

Population : de 1 000 à 3 499 -- Taux maximal de l'indice 1015 : 16,5%

Taux voté par le conseil municipal de Sainte Colombe en Bruilhois : 12,5% soit une indemnité mensuelle de 475,18€ brut et de 425,10€ net

➤ **Délégations du maire**

Le conseil municipal de Sainte Colombe en Bruilhois est informé des différentes délégations données par le maire aux adjoints :

DELEGATION	A
Délégation de signature auprès du Trésor Public et pour les actes d'Etat Civil	SCOTTON Isabelle 2 ^{ème} adjointe
Délégation de suppléance du maire et des adjoints pour conseils municipaux, réunions de commissions communales ou réunions diverses	SCOTTON Isabelle 2 ^{ème} adjointe
Délégation – CADRE DE VIE	COLIN Jean-Marc 1 ^{er} adjoint
Délégation – PERSONNEL et ETAT CIVIL	SCOTTON Isabelle 2 ^{ème} adjointe
Délégation – BATIMENTS-VOIRIE	RUBIN Laurent 3 ^{ème} adjoint
Délégation – URBANISME	DUMAS Véronique 4 ^{ème} adjoint
Délégation – COHESION SOCIALE	LIBOURNET Céline 5 ^{ème} adjointe

➤ Questions diverses

- **Il est procédé à la lecture du courriel adressé le 11 avril 2014 par Mme Maryse Combres à M. le maire**

Conseil Municipal du 12 avril 2014

Requêtes du groupe d'opposition

Nous remercions l'ensemble du Conseil Municipal de bien vouloir prendre en considération nos demandes ci-dessous exprimées, lors de la séance du 12 avril prochain et demandons que ce document soit annexé au Procès Verbal.

Avec l'approbation du Conseil municipal, nous souhaiterions bénéficier :

- d'un local pour nos réunions et pour nos permanences,
- d'un accès aux moyens logistiques (photocopieuse, affranchissements de courriers, etc.),
- d'une tribune dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune.

Nous souhaiterions être informés :

du planning des réunions des commissions communales et communautaires, du projet de Procès verbal du Conseil municipal avant affichage et validation de celui-ci au Conseil municipal suivant.

de l'état des actes effectués dans le cadre des différentes délégations y compris des délégations d'attributions au Maire, et ce, d'un Conseil Municipal à l'autre.

Ces éléments sont les usages pratiqués dans toute commune démocratique où les élus municipaux de la majorité respectent les élus de l'opposition. Ils rejoignent le souhait de Monsieur le Maire de laisser toute sa place au groupe d'opposition tel que le prévoit le C.G .C.T. et « même plus » selon ses propres termes.

Nous vous remercions pour votre bienveillance.

Signatures : Pascal Charpy-Puget – Maryse Combres – Claude Dalens – Karine Nonette

DECISION

Monsieur Duffour déclare prendre acte de cette requête ; la réponse sera donnée lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

- **Agglomération Agenaise**

Monsieur le maire informe l'assemblée que le délégué communautaire est M. Jean-Marc Colin. Son suppléant est M. RUBIN Laurent. Sa remplaçante : Mme SCOTTON Isabelle.

Monsieur Colin rappelle quelques dates de réunion du conseil d'agglomération d'Agen

17/4: conseil communautaire -- 24/4: bureau communautaire -- 30/4: conseil communautaire -- 15/5: conseil communautaire.

Le détail de l'ordre du jour de chacune de ces réunions est remis à chaque conseiller municipal.

- **ANACROUSE AMAC**

Monsieur Colin informe le conseil municipal que Monsieur Gérard VARDON, Président de **l'école de musique ANACROUSE-AMAC**, a fait part de son inquiétude face aux échéances que constituaient les cotisations du 1er trimestre à verser à l'URSSAF et le paiement des salaires du mois d'avril, compte tenu de la trésorerie de l'association.

En effet, le budget de son école qui fonctionne avec 50 % de subventions des communes de l'ex-CCCLB et du Passage, ne lui permettra pas de faire face à ces échéances puisque les subventions au titre de l'année 2014 ne lui ont pas encore été versées, les budgets des communes n'ayant pas encore été votés en cette année de renouvellement des assemblées.

Afin de remédier à cette situation, la Trésorerie d'Agen Municipale a été consultée : il a été indiqué qu'une solution pouvait être trouvée par la prise d'une délibération approuvant le versement de cette subvention, avant le vote du budget.

Plusieurs élus demandent des précisions quant au fonctionnement de l'ANACROUSE AMAC et notamment l'accès à leur bilan financier.

Monsieur Duffour propose au conseil municipal de procéder sans délai au versement de la subvention au profit de l'école de musique ANACROUSE AMAC, afin que cette association puisse continuer à fonctionner dans de bonnes conditions.

Montant de 5.616€ (reversés par l'Agglomération Agenaise à la commune de Sainte Colombe en Bruilhois dans le cadre des attributions de compensations décidées par la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées).

DECISION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le conseil MUNICIPAL donne son accord pour le versement anticipé d'une subvention d'un montant 5.616€ à l'association ANACROUSE AMAC.

- **Services techniques : embauche de personnel**

Monsieur le maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à l'embauche de personnel de renfort aux services techniques suite à l'absence prévue de M. Bertal, recruté dans le cadre emploi d'avenir.

Monsieur Duffour souhaite privilégier l'emploi d'administrés de Ste Colombe. Chaque élu est invité à communiquer les coordonnées de potentiels candidats à ce poste, au secrétariat de la mairie, d'ici le 19 avril. (période d'embauche : mai – septembre 2014).

A défaut de propositions, la mairie contactera le CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE et le recrutement s'effectuera par son biais.

- **Conseil d'école**

Monsieur Colin informe l'assemblée de la tenue du conseil d'école le 10 courant. La mairie a été représentée par Mesdames Christelle Galindo, Elodie Audureau, Céline Libournet et par Messieurs Christophe Piacentini et Jean-Marc Colin. Madame Christelle Galindo rend compte succinctement du déroulement de ce conseil d'école qui fera l'objet d'un compte rendu plus exhaustif dans les prochains jours. Le dossier majeur et urgent reste celui de l'application de la réforme des rythmes scolaires. La concertation se poursuivra. Des groupes de travail vont être constitués avec la directrice de l'école, les représentants des parents d'élèves et les associations communales. Mme Galindo, responsable de la commission communale des affaires scolaires, tiendra le conseil municipal au courant des points d'avancée de ce dossier devant aboutir fin mai.

- **CDG 47**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la proposition d'une matinée d'information aux élus: COMMENT BIEN DEBUTER SON MANDAT D'ELU MUNICIPAL ET COMMUNAUTAIRE: 18/4/2014 9h à l'ENAP. Il est remis à chaque élu la documentation nécessaire à son inscription éventuelle.

- **Agenda**

Monsieur Duffour précise que la Commission des Finances se réunira le 22 avril prochain. Suivra la réunion du conseil municipal de vote du budget en date du 29 avril 2014.

Monsieur Duffour invite chaque responsable de commission à se mettre en ordre de marche en organisant une première réunion de chacune des commissions communales. La commission communication devra se réunir en urgence pour travailler sur le Pôle Sportif de Bécade et les modalités de son utilisation, ainsi que sur le bulletin municipal et le site Internet de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à onze heures vingt cinq.